



CHARTRE DE DEONTOLOGIE ET DE CONFIDENTIALITE RESEAU ALPHEA CONSEIL

BP 172 • 26109 ROMANS Cedex • Tél. : 06 71 55 07 18 • Fax : 04 88 04 97 06 • www.alphea-conseil.fr

Le **Cabinet Alphéa conseil** agit pour le compte de toute entreprise cliente, qui le missionne pour la recherche et l'évaluation de candidats à une fonction préalablement définie. Il recherche l'adéquation des hommes à leurs futures responsabilités et s'applique à concilier ainsi l'épanouissement des personnes et l'efficacité des entreprises :

1. le consultant en charge de ces missions exerce sa profession dans le respect des droits fondamentaux de la personne humaine. Il est, en particulier, respectueux de la vie privée et ne pratique aucun principe de discrimination ethnique, sociale, syndicale ou mutualiste, sexiste, politique, religieuse ou de discrimination portant sur le handicap, l'âge, l'état de santé, l'apparence physique, les caractéristiques génétiques, les orientations sexuelles ou les mœurs.
2. Sa démarche est soumise à obligation de moyens ; il incombe au conseil en recrutement de mettre en œuvre l'ensemble des moyens convenus contractuellement pour optimiser la réussite de la mission. L'obtention de la meilleure qualité pour sa prestation de conseil implique qu'il se voit confier l'exclusivité de la recherche. Le succès final repose sur une relation de confiance et de transparence réciproques entre l'entreprise et le conseil.
3. Il intervient sur la base d'une proposition écrite qui reformule le besoin de l'entreprise, définit le contenu et les modalités de la mission, précise la méthodologie utilisée et les conditions contractuelles.
4. Il n'accepte que des missions qu'il estime, en conscience, correspondre à sa formation et à ses capacités.
5. Il se soumet à une obligation de réserve et à un engagement de confidentialité et s'interdit d'utiliser les informations qu'il reçoit de l'entreprise à d'autres fins que la réussite de la mission.
6. Le consultant Alpheá Conseil s'engage à établir des relations d'un même niveau de qualité, en termes de confiance, de transparence, de confidentialité, avec les candidats potentiels ou déclarés, qu'avec l'entreprise. Il attend le même niveau d'engagement de la part de l'entreprise qui le missionne vis-à-vis des candidats qu'il lui a présenté.
7. Il s'interdit de transmettre à un tiers, le CV d'une personne, sans son accord. Il tient informé ses interlocuteurs, entreprise et candidats, de l'évolution de la mission.
8. Il donne une réponse systématique à chacun des candidats dont il a le suivi sur l'aboutissement ou non de sa candidature afin qu'aucune personne ne reste sans réponse de sa candidature.
9. Il met en œuvre des méthodes validées qu'il maîtrise et qui présentent des garanties de sérieux, d'efficacité et d'objectivité. Il privilégie les techniques d'entretien téléphonique ou visuel, outil indissociable de l'évaluation, au profit des outils informatiques et autres tests existant. Sa décision est avant tout fondée sur les entretiens avec le candidat.
10. Il s'oblige à n'évaluer les candidats et à ne formuler ses appréciations qu'au regard de compétences et comportements en relation avec un poste à pourvoir. Il informe les candidats de la nature des techniques qu'il emploie. Il communique à l'entreprise, une restitution orale ou écrite de l'évaluation des candidats retenus et donne au candidat qui le demande une restitution globale, orale ou écrite, non divergente de cette évaluation.
11. Il ne reçoit aucune rémunération de la part de candidats, déclarés ou potentiels et aide le candidat et l'entreprise à parvenir à une compréhension mutuelle des éléments constitutifs de leur décision.
12. Il apporte à l'entreprise et au candidat recruté, au minimum pendant la période d'essai, le suivi nécessaire pour assurer l'intégration du candidat.
13. Il observe les règles d'une concurrence loyale à l'égard de ses confrères.
14. Il apporte volontiers et bénévolement son conseil aux personnes qu'il rencontre, dans la limite de ses compétences et de ses expériences.

Chaque consultant du réseau Alpheá conseil déclare avoir prit connaissance de cette **charte de déontologie et de confidentialité**. Il y adhère sans aucune restriction et s'efforce en permanence à améliorer la qualité de ses prestations et l'accompagnement de ses clients et candidats.